

Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté

DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL DE NOMBRE D'ANIMAUX¹ (ARTICLES de 23 à 26)
(ENTRE 5 ET 8 ANIMAUX – MAXIMUM 4 CHIENS)

Identification du gardien

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Date de naissance : _____
Numéros de téléphone : _____ Domicile : _____ - _____ Cellulaire : _____ - _____
Travail : _____ - _____, poste _____ Courriel : _____

J'aimerais recevoir de l'information privilégiée au sujet de la gestion animalière à Laval en m'abonnant à l'infolettre Amoureux des animaux de la Ville de Laval (Centre de services animaliers, règlements, médailles et permis annuels, journées d'adoption, cliniques de micropuçage, aires d'exercice pour chiens, etc.).

Personne à appeler en cas d'urgence (autre que le gardien)

Nom : _____ Prénom : _____
Numéros de téléphone : _____ Domicile : _____ - _____ - _____ Cellulaire : _____ - _____ - _____
Travail : _____ - _____ - _____, poste _____ Lien avec le gardien : _____

Identification des animaux

Chien (27 \$) Chat (2018 : 7 \$ / 2019 : 15 \$) Autre (0 \$) Espèce : _____
Nom : _____ Date de naissance : _____ Race : _____
Couleur : _____ N° de la micropuce² : _____ N° de la médaille : _____ Sexe : _____
Date de stérilisation² : _____ Vaccination contre la rage : Oui / Non Poids : ____kg ou ____lb
Lieu d'adoption (provenance) de l'animal : _____

Chien (27 \$) Chat (2018 : 7 \$ / 2019 : 15 \$) Autre (0 \$) Espèce : _____
Nom : _____ Date de naissance : _____ Race : _____
Couleur : _____ N° de la micropuce² : _____ N° de la médaille : _____ Sexe : _____
Date de stérilisation² : _____ Vaccination contre la rage : Oui / Non Poids : ____kg ou ____lb
Lieu d'adoption (provenance) de l'animal : _____

Chien (27 \$) Chat (2018 : 7 \$ / 2019 : 15 \$) Autre (0 \$) Espèce : _____
Nom : _____ Date de naissance : _____ Race : _____
Couleur : _____ N° de la micropuce² : _____ N° de la médaille : _____ Sexe : _____
Date de stérilisation² : _____ Vaccination contre la rage : Oui / Non Poids : ____kg ou ____lb
Lieu d'adoption (provenance) de l'animal : _____

¹ Tout gardien qui, avant le 1^{er} avril 2017, possédait déjà plus d'animaux que ce qui est prévu à l'article 23 du règlement L-12430 est en droit de garder ses animaux jusqu'à leur décès, leur vente ou leur donation, sur présentation d'une preuve à cet effet à la Ville et sous réserve de l'obtention d'un permis spécial de nombre d'animaux et des permis de chien ou de chat, le cas échéant (article 92).

² Des documents justificatifs prouvant la stérilisation ou la présence d'une micropuce sont requis. Un avis du médecin vétérinaire de l'animal doit être fourni si ce dernier ne peut être stérilisé ou micropucé (ex. : contre-indication médicale). L'obligation de stérilisation est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. L'obligation de micropuçage entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté

Chien (27 \$) Chat (2018 : 7 \$ / 2019 : 15 \$) Autre (0 \$) Espèce : _____
Nom : _____ Date de naissance : _____ Race : _____
Couleur : _____ N° de la micropuce² : _____ N° de la médaille : _____ Sexe : _____
Date de stérilisation³ : _____ Vaccination contre la rage : Oui / Non Poids : ___ kg ou ___ lb
Lieu d'adoption (provenance) de l'animal : _____

Chien (27 \$) Chat (2018 : 7 \$ / 2019 : 15 \$) Autre (0 \$) Espèce : _____
Nom : _____ Date de naissance : _____ Race : _____
Couleur : _____ N° de la micropuce² : _____ N° de la médaille : _____ Sexe : _____
Date de stérilisation² : _____ Vaccination contre la rage : Oui / Non Poids : ___ kg ou ___ lb
Lieu d'adoption (provenance) de l'animal : _____

Chien (27 \$) Chat (2018 : 7 \$ / 2019 : 15 \$) Autre (0 \$) Espèce : _____
Nom : _____ Date de naissance : _____ Race : _____
Couleur : _____ N° de la micropuce² : _____ N° de la médaille : _____ Sexe : _____
Date de stérilisation² : _____ Vaccination contre la rage : Oui / Non Poids : ___ kg ou ___ lb
Lieu d'adoption (provenance) de l'animal : _____

Chien (27 \$) Chat (2018 : 7 \$ / 2019 : 15 \$) Autre (0 \$) Espèce : _____
Nom : _____ Date de naissance : _____ Race : _____
Couleur : _____ N° de la micropuce² : _____ N° de la médaille : _____ Sexe : _____
Date de stérilisation² : _____ Vaccination contre la rage : Oui / Non Poids : ___ kg ou ___ lb
Lieu d'adoption (provenance) de l'animal : _____

Chien (27 \$) Chat (2018 : 7 \$ / 2019 : 15 \$) Autre (0 \$) Espèce : _____
Nom : _____ Date de naissance : _____ Race : _____
Couleur : _____ N° de la micropuce² : _____ N° de la médaille : _____ Sexe : _____
Date de stérilisation² : _____ Vaccination contre la rage : Oui / Non Poids : ___ kg ou ___ lb
Lieu d'adoption (provenance) de l'animal : _____

Coût total du permis = ___ (nombre de chiens) X **27 \$** + ___ (nombre de chats) X **7 \$** + permis spécial X **50 \$**
TOTAL = _____ \$

Gratuit pour les gardiens de 65 ans et plus (preuve requise)
Gratuit pour les gardiens de chien d'assistance (preuve requise)

En signant la présente demande de permis, je déclare :

- ne pas avoir été reconnu coupable d'une infraction criminelle relative aux animaux au cours des **8 ans** précédant la présente demande; ne pas avoir été reconnu coupable d'une infraction à la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (RLRQ, chapitre B-3.1) au cours des **4 ans** précédant la présente demande.

¹ Tout gardien qui, avant le 1^{er} avril 2017, possédait déjà plus d'animaux que ce qui est prévu à l'article 23 du règlement L-12430 est en droit de garder ses animaux jusqu'à leur décès, leur vente ou leur donation, sur présentation d'une preuve à cet effet à la Ville et sous réserve de l'obtention d'un permis spécial de nombre d'animaux et des permis de chien ou de chat, le cas échéant (article 92).

² Des documents justificatifs prouvant la stérilisation ou la présence d'une micropuce sont requis. Un avis du médecin vétérinaire de l'animal doit être fourni si ce dernier ne peut être stérilisé ou micropuçé (ex. : contre-indication médicale). L'obligation de stérilisation est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. L'obligation de micropuçage entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté

Clause supplémentaire pour une demande de permis de chien

Je déclare :

- **Ne pas avoir été reconnu coupable d'une infraction aux articles suivants au cours des 4 ans précédant la présente demande de permis.**
 - 9 al. 1 (2) : d'avoir employé un poison pour capturer, blesser ou tuer un animal;
 - 9 al. 1 (3) : d'avoir utilisé un dispositif de piégeage ou de trappage à l'extérieur d'une unité d'occupation pour la capture des animaux, à l'exception des cages à capture vivante.
 - 27 : d'avoir compromis la sécurité ou le bien-être de son animal;
 - 30 : de n'avoir pas pris immédiatement les moyens pour faire soigner ou pour faire euthanasier son animal mourant, gravement blessé ou hautement contagieux;
 - 31 : d'avoir laissé un animal sans surveillance dans un véhicule routier sans avoir laissé les fenêtres ou le toit ouvrant entrouverts;
 - 34 : d'avoir mis fin à la vie d'un animal domestique;
 - 41 : d'avoir abandonné son animal;
 - 57 : d'avoir omis d'aviser l'autorité compétente en composant le 9-1-1 lorsque son chien a causé la mort, a mordu ou a tenté de mordre, a attaqué ou a tenté d'attaquer, ou a commis un geste susceptible de porter atteinte à la sécurité d'une personne ou d'un animal domestique;
 - 71 : d'avoir omis de respecter une des conditions indiquées dans l'avis transmis par l'autorité compétente en vertu du chapitre XVII du règlement;
 - 78 al. 2 (14) : d'être le gardien d'un animal ayant causé la mort d'un animal domestique;
 - 78 al. 2 (15) : d'être le gardien d'un animal ayant attaqué, tenté d'attaquer, mordu ou tenté de mordre une personne;
 - 78 al. 2 (18) : d'être le gardien d'un chien déclaré potentiellement dangereux par l'expert de la Ville ou d'avoir cédé un chien déclaré potentiellement dangereux par l'expert de la Ville.
- **Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction aux articles suivants au cours des 8 ans précédant la présente demande de permis.**
 - 78 al. 2 (13) : d'être le gardien d'un animal ayant causé la mort d'une personne;
 - 78 al. 2 (17) : d'être le gardien d'un chien entraîné à attaquer, sur commande ou par un signal, un être humain ou un animal domestique;
 - 78 al. 2 (19) : d'avoir organisé, participé, encouragé ou assisté au déroulement d'un combat d'animaux ou d'avoir laissé son animal y participer.
- **Que mon chien n'est pas entraîné à attaquer, sur commande ou par un signal, un être humain ou un animal domestique.**
- **Ne pas avoir eu sous ma garde un chien déclaré dangereux au cours des 4 ans précédant la présente demande de permis.**

Je déclare que tous les renseignements fournis dans la présente demande de permis sont véridiques, complets et exacts.

Signature du gardien de plus de 18 ans : _____ **Date :** _____

Signature du représentant de la Ville : _____ **Numéro d'employé :** _____

Coordonnées du propriétaire⁴ (si le gardien réside dans un immeuble locatif) :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Numéros de téléphone : _____ **Domicile :** _____ - _____ **Cellulaire :** _____ - _____

Signature du propriétaire de l'immeuble locatif autorisant la garde de 5 à 8 animaux, dont un maximum de 4 chiens : _____

⁴ Lorsque le gardien réside dans un immeuble locatif, il doit fournir une preuve signée par le propriétaire de l'immeuble qui l'autorise à garder plus d'animaux que décrits à l'article 22 dans son logement (article 26 g).